

Procès-verbal conseil municipal du 11 janvier 2024

Présents : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Marc Clerissy, Jeannette Hamon, Olivia Cazareth, Patrick Bailleau, Sabrina Reguer, Didier Thibault, Stéphane Toutain

Absents excusés : Marie Fuks, pouvoir à Patrick Bailleau, Eric Letellier

Désignation d'un secrétaire de séance : Sabrina Réguer

Approbation du CR de la dernière réunion

Le CR du dernier conseil (12 décembre 2023) est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

- **Demande de subvention au titre du FDI 2024 : Rénovation de la grange de l'école**

Dans le but de financer et de réaliser les travaux d'isolation et de rénovation de la couverture de la toiture de la grange de l'école ainsi que la réfection de la maçonnerie en briques de l'ouverture et la pose de deux portes à 2 vantaux, monsieur le maire propose de faire une demande de subvention à hauteur de 30% au titre du FDI 2024. Le montant total des travaux s'élève à 34 593 € HT répartis entre l'entreprise Thomas Mahé pour la couverture (30278 HT) et l'entreprise Mineur pour les portes (4315 € HT), soit un montant de subvention demandé de 10 377,90 €.

Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du FDI 2024 pour financer la réalisation des travaux de rénovation de la grange de l'école.

- **Demande de subvention au titre du FDI 2024 : Rénovation de ponts**

Afin de financer la réfection de la balustrade du pont de l'étang de rouge et la reconstruction du pont situé sur la Meuvette au niveau du terrain de loisirs emporté par la crue consécutive aux intempéries de fin novembre 2023, monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 30% au titre du FDI 2024. Le montant global des travaux s'élevant à 13219 € HT, monsieur le maire demande au conseil d'approuver la demande de subvention de 3965,70 € au titre du FDI 2024 pour la réalisation de ces projets.

Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du FDI 2024 pour financer la réalisation des travaux de rénovation de la grange de l'école.

- **Annulation de la délibération n° 9/2023-09-14**

Monsieur le maire informe l'équipe municipale que, compte tenu de l'actualisation du devis de l'entreprise Coutant en début d'année 2024, il convient d'annuler la délibération n° 9/2023-09-14 de septembre 2023 relative à la demande de subvention au titre de la

DETR/DSIL 2024 et de refaire une demande de subvention pour être actualisé.

Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération n° 9/2023-09-14 de septembre 2023 relative à la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 qu'il convient d'actualiser.

- **Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 : Rénovation énergétique de l'école**

Dans le cadre du projet structurant portant sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'école communale, monsieur le maire propose de compléter les demandes de subvention déjà lancées en 2023 par une demande de subvention à hauteur de 30% au titre de la DETR/DSIL 2024. Cette demande porte sur les devis suivants : Fenêtres (Mineur) 3614€ HT ; radiateurs et robinets thermostatiques (Deslandes) 2 775,20€ HT ; Isolation toiture (Coutant) 31 575,50€ HT ; Réfection couverture (Coutant) 115 612,67€ HT ; Eclairages LED (Gauvin) 3 412,96 € HT ; Isolation des murs extérieurs de la façade côté cours et du pignon (Mazzoleni) 45 436,50€ HT. Soit un montant total de 202 426,83€ HT. Le montant de la subvention demandée s'élève à 60 728,05 €, soit 30% du montant total HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 afin de consolider le financement du projet structurant de rénovation énergétique de l'école communale.

- **Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 : Acquisition de mobilier**

L'équipe municipale ayant approuvé l'achat de tables et de chaises pour la salle des fêtes communale lors du précédent conseil pour un montant de 7500 € HT (Mefran collectivités), monsieur le maire propose de faire une demande de subvention de 30% au titre de la DETR/DSIL soit 1500€ pour financer l'achat de ces matériels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 pour l'achat des tables et des chaises pour la salle des fêtes communale.

- **Convention triennale avec l'association fourrière départementale eurélienne**

Afin de bénéficier des services de capture, de transport et d'hébergement des animaux errants ou divagants sur le territoire communal par la fourrière départementale, monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention triennale entre la commune et l'Association Fourrière Départementale. Le montant annuel de la prestation, incluant les frais de déplacement, sera de 263 euros et comprendra les frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à renouveler et signer la convention avec la Fourrière départementale.

- **Adhésion à la compétence conseil énergétique développée par Energie Eure-et-Loir**

Afin d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques, Energie Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics qui permet aux communes de bénéficier d'une assistance technique et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine. En 2023, ce service a représenté un coût par habitant de 80c soit un montant annuel de 205,60 €. Sachant que ce coût risque d'être actualisé de quelques centimes en 2024, Monsieur le maire propose au conseil de renouveler pour 3 ans l'adhésion de la commune à la compétence « Conseil énergétique » développée par Energie Eure-et-Loir, d'approuver le règlement de service précisant les modalités d'exercice cette compétence et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à la compétence Conseil énergétique développée par Energie Eure-et-Loir et autorise monsieur le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

- **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un dépassement budgétaire au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » oblige à prendre une décision modificative au budget.

Il est proposé les écritures suivantes : + 428,05 € au compte 6413, 429 € au compte 60612 et + 0,95 € au compte 681.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de décision modificative.

- **Informations et questions diverses**
 - Elections européennes

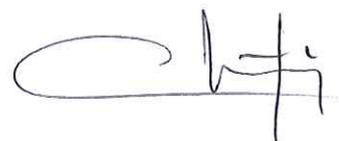
19h45 La séance est levée

La secrétaire,

Sabrina REGUER

Le Maire,

Philippe DEBATISSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Debatisse".

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le



ID : 028-212803100-20240404-20240404_1-DE